

choisissez

THEME 1 : LA CONSTITUTION : l'amender ou la brûler ?

Documents ci dessous : présenter une synthèse orale

## DÉBAT

# Faut-il changer la Constitution ou changer de Constitution ?

### Le point de vue du président de la République

BIOGRAPHIE



**François Hollande**

(né en 1954)

Formé à Sciences Po Paris, à HEC et à l'ENA, il adhère au Parti socialiste en 1979 qu'il dirige de 1997 à 2008. Il devient, en mai 2012, le 7<sup>e</sup> président de la V<sup>e</sup> République.

### 1 Pour la V<sup>e</sup> République et contre une VI<sup>e</sup> République

Nos institutions ont permis aux principales formations politiques républicaines de servir, chacune à son tour, notre pays. La Constitution de 1958 [...], 55 ans après, [...] est toujours là. [...] La Constitution de 1958 [...] changeait les institutions, en donnant au chef de l'État une prééminence dans l'exécutif et en limitant les droits du Parlement ; mais elle s'inscrivait en continuité avec les principes des Républiques qui l'avaient précédée [...] : souveraineté du peuple [...] égalité [...], droit du travail [...]. D'autres principes se sont ajoutés [...]. Je pense au droit à un logement décent [...]. La Constitution est le socle des valeurs fondamentales – celles d'hier, celles d'aujourd'hui et celles de demain. [...]

Mais la Constitution de 1958 [...] aura fait la preuve de sa solidité mais aussi de sa plasticité. [...] La pratique a forgé [...] « un régime parlementaire à direction présidentielle. » C'est ce qui a permis à ses institutions de s'adapter. Car, elles ont bien résisté aux chocs : [...] décolonisation, [...] guerres, [...] crises politiques. Ses institutions ont aussi relevé bien des défis [...] : construction européenne [...], alternances, [...] cohabitations [...].

La Constitution a également été capable d'évoluer [...], révisée 24 fois depuis 1958 [...]. Cette modernisation de nos institutions n'est pas achevée. [...] Perfectionner les institutions relève de la responsabilité [...] de la majorité comme de l'opposition [...], de l'Assemblée nationale comme du Sénat [...]. Sauf à recourir au référendum si la question justifie, de la part du chef de l'État, d'en appeler à l'arbitrage du peuple français. [...]

Je n'ai jamais été favorable à une VI<sup>e</sup> République [...]. Car je n'ai jamais pensé qu'il serait possible d'en terminer avec l'élection du chef de l'État au suffrage universel. Les Français y sont légitimement attachés. [...] La Constitution n'est jamais finie. Elle est, pour reprendre une expression de Georges Clemenceau, « une création continue. »

**François Hollande**, discours à l'occasion des 55 ans de la Constitution de la V<sup>e</sup> République, 3 octobre 2013.

La Constitution de 1958 bénéficie de solides partisans, à droite mais aussi au Parti socialiste ou au Front national, au nom de la stabilité des institutions alliant pouvoir présidentiel fort et régime d'Assemblée en cas de cohabitation.



François Hollande et Jean-Louis Debré (dont le père fut constitutionnel) célèbrent l'anniversaire de la Constitution

CONTEXTE

En 2013, sont célébrés les 55 ans de la Constitution de la V<sup>e</sup> République. Pour les uns, cette stabilité est une preuve de sa vitalité et de sa capacité d'adaptation pour la défense des idéaux démocratiques hérités de 1789.

Pour d'autres, les modifications répétées de la Constitution, 24 depuis 1958, montrent l'essoufflement du système et nourrissent le débat sur la légitimité des institutions qu'ils expriment par l'appel à une VI<sup>e</sup> République.

### Analyser le point de vue de François Hollande

1. Sur quels grands principes la V<sup>e</sup> République s'est-elle mise en place en 1958 ?
2. Quelles ont été les difficultés qui auraient pu la faire disparaître et qu'elle a su surmonter ?
3. Quelle place l'institution présidentielle occupe-t-elle dans la V<sup>e</sup> République ?

## Le point de vue du Secrétaire national du Parti communiste

BIOGRAPHIE



**Pierre Laurent**

(né en 1957)

Journaliste à *L'Humanité*, sénateur, il devient en 2010 Secrétaire national du Parti communiste et président du Parti de la gauche européenne.

### 2 Contre la V<sup>e</sup> République et pour une VI<sup>e</sup> République

Que cette République est bien malmenée, que les années que nous venons de traverser l'ont déformée par l'hyper-présidentialisation et l'effacement du Parlement, par des modes de scrutins qui tronquent la réalité politique de notre pays, déformée aussi par un exercice inique du pouvoir, soumis à la loi du marché et de la finance. [...]

La V<sup>e</sup> République est à bout de souffle. Elle ressemble plus à une sorte de monarchie déguisée, clandestine, qu'à la République [...] qui garantit l'égalité des citoyens devant la loi [...]. Aujourd'hui, à nouveau, la bataille est engagée. [...] À une courte majorité, le traité de Maastricht a [...] été ratifié mais à quel prix [...]. Et quand il [*le peuple*] a rejeté par le vote le traité constitutionnel européen, on le lui a imposé quand même par la seule signature d'un chef d'État au Sommet suivant. Aujourd'hui [...] notre peuple – auquel on dénie le droit de se prononcer directement sur le traité budgétaire européen – pourrait à nouveau se saisir de son droit fondamental de décider de son avenir. [...] À l'aristocratie nobiliaire a succédé une espèce d'aristocratie financière qui voit dans toute dépense publique un manque à gagner insupportable. [...]

Voilà que nous y sommes : la République appelle à un nouvel âge – les libéraux [...] qui ne voient de liberté que dans la circulation des flux financiers et l'accumulation du capital – veulent démolir le code et la durée légale du travail, dépecer une bonne fois pour toutes les services publics et s'appropriier tout ce qui peut se vendre et être rentabilisé ; la santé, l'énergie, les transports. [...] Fidèles à la République qui mérite une seconde jeunesse qu'on nommerait VI<sup>e</sup> République, nous luttons contre le pouvoir de l'argent [...]. Nous luttons pour une République des droits de l'homme, de la femme, de l'enfant et du citoyen [...] émancipée de toute forme de domination et d'exploitation.

**Pierre Laurent**, discours à l'occasion des 220 ans de la naissance de la République, 28 septembre 2012.



le rédacteur de la Constitution) au siège du Conseil de la V<sup>e</sup> République, le 3 octobre 2013.

« Une photo ahurissante [...] : 200 anciens ministres debout et en rang d'oignon écoutent au garde-à-vous le président de la République séparé de lui par une cordelière bleue comme s'il fallait le protéger [...]. La photo évoque ce mausolée des empereurs chinois à Xian, entourés de leurs cavaliers et soldats statufiés. »

**Paul Allié**s, président de la Convention pour la VI<sup>e</sup> République fondée par Arnaud Montebourg.

#### Analyser le point de vue de Pierre Laurent

1. Expliquez l'expression « monarchie déguisée » utilisée par l'auteur de ce discours.
2. Quelles valeurs héritées de 1789 sont mises en avant ?
3. Quelles sont, pour l'auteur, les faiblesses de la V<sup>e</sup> République ? Pourquoi ?

BILAN

> Expliquez, à l'aide des textes et de vos connaissances, comment des avis peuvent être aussi divergents sur le bilan d'un demi-siècle de la V<sup>e</sup> République.

## THEME 2 : les idées du fondateur de la Ve République

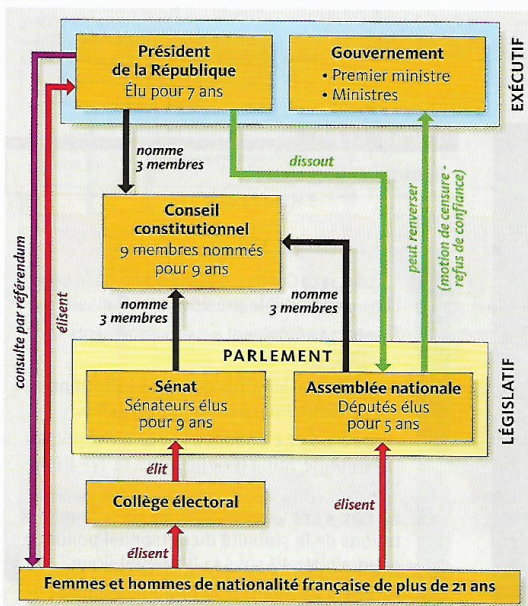
Vous avez des documents, page suivante... voilà les questions qui vont avec :

- 1 – quels sont les nouveaux pouvoirs du chef de l'Etat et du gouvernement sous la Ve République ?
- 2 – comment l'Assemblée est-elle contrôlée par le pouvoir exécutif ?
- 3 – pourquoi de Gaulle dissout l'assemblée le 30 mai 1968 ?
- 4 - comment le caricaturiste interprète-t-il la décision du président ?

# 2 Gouverner sous la Ve République

La Constitution de la Ve République renouvelle l'équilibre des pouvoirs au profit de l'exécutif. La pratique gaullienne et l'élection du chef de l'État au suffrage universel direct imposent une lecture présidentielle des institutions et une nouvelle conception du pouvoir exécutif. Cependant, depuis le départ de De Gaulle en 1969, les réformes institutionnelles et l'expérience de la cohabitation modifient peu à peu la pratique du pouvoir au sommet de l'État.

### A Une lecture présidentielle des institutions inspirée par Charles de Gaulle



### 1 Les institutions de la Ve République, à partir d'octobre 1962

### 3 La dissolution de l'Assemblée nationale en mai 1968

Françaises, Français,  
Étant le détenteur de la légitimité nationale et républicaine, j'ai envisagé, depuis vingt-quatre heures, toutes les éventualités, sans exception, qui me permettraient de la maintenir. J'ai pris mes résolutions.  
Dans les circonstances présentes, je ne me retirerai pas. J'ai un mandat du peuple<sup>1</sup>, je le remplirai.  
Je ne changerai pas le Premier ministre, dont la valeur, la solidité, la capacité, méritent l'hommage de tous. Il me proposera les changements qui lui paraîtront utiles dans la composition du gouvernement.  
Je dissous aujourd'hui l'Assemblée nationale. [...]

Si donc cette situation de force se maintient, je devrai, pour maintenir la République, prendre, conformément à la Constitution, d'autres voies que le scrutin immédiat du pays<sup>2</sup>.

1. Élu en déc. 1965 à la présidence de la République. 2. Art. 16 de la Constitution sur les pleins pouvoirs.

Charles de Gaulle, allocution radiodiffusée, 30 mai 1968.

### 2 Une Assemblée nationale contrôlée par le pouvoir exécutif

**Art. 12** Le président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des assemblées prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. Les élections ont lieu vingt jours au moins et quarante jours au plus après la dissolution. [...]

**Art. 38** Le gouvernement peut, pour l'exécution de son programme, demander au Parlement l'autorisation de prendre par **ordonnances**, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi. [...]

**Art. 39** L'initiative des lois appartient concurremment au Premier ministre et aux membres du Parlement. [...]

**Art. 48** L'ordre du jour des assemblées comporte par priorité et dans l'ordre que le gouvernement a fixé, la discussion des projets déposés par le gouvernement et des propositions de lois<sup>1</sup> [...].

**Art. 49-3** Le Premier ministre peut, après délibération du Conseil des ministres, engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un texte. Dans ce cas, ce texte est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt-quatre heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent.

1. Depuis 1958, près de 90% des lois votées en France étaient au départ un projet de loi déposé par le gouvernement.

Journal officiel, 4 octobre 1958.



Dessin d'Escaro dans Le Canard enchaîné.

THEME 3 : La politique et les femmes, exercice p 306-307 : les questions importantes sont les N° 3 et 6... faites une synthèse à l'oral

THEME 4 : la cohabitation, p 312 et 313.. les questions importantes sont les n° 1, 2 et 3...